

CERTIFICATE

La société

FONTANILLE SCOP
Le Séjalat CS 50160
16, route de Compostelle
Espaly Saint-Marcel
43009 Le Puy-en-Velay Cédex, FRANCE

est autorisée, selon le STANDARD 100 by OEKO-TEX® et le rapport d'essais **20-01157, 20-01591**, à utiliser le label STANDARD 100 by OEKO-TEX®



pour les articles suivants:

Rubans et dentelles en Polyamide, Polyamide/Elasthanne, Polyamide/Polyester/Elasthanne (écrus ou teints pièce) et Coton/Gomme (écrus), Polyester/Gomme (écru), avec ou sans enduction de silicone mono ou bi-composant. Elaborés exclusivement à partir de matières premières déjà certifiées selon le STANDARD 100 by OEKO-TEX®.

Les résultats des contrôles effectués selon le STANDARD 100 by OEKO-TEX® Annexe 4, **classe de produit II**, ont été réalisés sur les articles susnommés et démontrent qu'ils respectent les exigences de l'écologie humaine du STANDARD 100 by OEKO-TEX®, actuellement définies dans l'Annexe 4 pour les articles en contact direct avec la peau.

Les articles certifiés satisfont aux exigences de l'Annexe XVII de REACH (y compris l'utilisation de colorants azoïques, la libération du nickel, etc), à l'exigence américaine concernant la teneur en plomb totale dans les articles pour enfants (CPSIA ; à l'exception des accessoires fabriqués à partir de verre) ainsi qu'à la norme chinoise GB 18401:2010 (les exigences d'étiquetage n'ont pas été vérifiées).

Le titulaire de ce certificat, s'est engagé par une déclaration de conformité selon l'ISO 17050-1, d'utiliser le label STANDARD 100 by OEKO-TEX® uniquement sur les articles conformes à ceux initialement testés. La conformité est vérifiée par des audits.

Le certificat CQ 538/1 est valable jusqu'au 31.07.2021

Lyon, 10.09.2020

Richard MARTINETTI
Responsable Service Certification OEKO-TEX®

